



PAIE & PRESTATIONS ADMINISTRATIVES

HORAIRES INDIVIDUALISÉS

LA DIRECTION REVOIT SA COPIE GRÂCE À L'UNSA !



Une présentation du projet de consigne commune des horaires individualisés au sein des agences paie & famille a eu lieu lors de la CSSCT du 12 septembre et du CSE du 21 septembre. Pour l'UNSA, les éléments présentés par la direction n'étaient pas acceptables.

POUR L'UNSA, CE DOSSIER DEVAIT ÉVOLUER. LES ENGAGEMENTS DE LA DIRECTION DOIVENT ÊTRE INSCRITS SUR CETTE FUTURE CONSIGNE QUI SERA PRÉSENTÉE LORS DU PROCHAIN CSE. L'UNSA VEILLERA AU RESPECT DES ENGAGEMENTS PRIS PAR L'ENTREPRISE !

LORS DU CSE DU 21 SEPTEMBRE

Vos élus UNSA ont demandé et obtenu le report de la consultation sur ce projet au prochain CSE du 19 octobre 2023 afin de faire évoluer le dossier dans l'intérêt des agents. Ce délai supplémentaire a permis à vos élus UNSA de recueillir vos avis et remarques.

POUR RAPPEL

L'UNSA a été reçue en audience le 27 septembre afin que ce projet puisse évoluer dans l'intérêt premier des collectifs de travail concernés.

QUELLES AVANCÉES ?

- **Maintien** de la souplesse de + / - quatre heures.
- **Pas de proratisation** de la souplesse pour les agents en temps partiel.
- **Suppression** de l'article invoquant une sanction en cas de compteur négatif en fin de mois.
- **Les heures** effectuées au-delà des quatre heures créditeront le compteur TC si validation par le manager.
- **Ces heures** pourront être utilisées en heures, demi-journée ou journée entière, même sur une plage de présence obligatoire.

